



La députée Claire Guichard s'excuse de ses propos scandaleux à l'égard des AESH, mais trop tard ! Les blessures ne s'effaceront pas de sitôt.

COMMUNIQUÉ

Lors de l'examen de la réforme des retraites, la députée Renaissance Claire Guichard a affirmé que les AESH sont des mères qui reprennent une activité et qui choisissent ce statut pour avoir les mercredis et les vacances scolaires. Et d'ajouter pour couronner le tout : « qu'elles assument ! », c'est « un choix de vie » ...

Ces propos scandaleux ont été ressentis comme une provocation supplémentaire au sort réservé à cette catégorie de personnels. Devant le déferlement de réactions sur les réseaux sociaux, la députée a été obligée de rétropédaler et a, ce week-end, présenté des excuses. Mme la députée a, de toute évidence, besoin qu'on lui rappelle ce qu'est être AESH aujourd'hui.

Non, les AESH, ne choisissent pas la misère !

Non, les AESH ne choisissent pas d'accompagner les élèves en situation de handicap dans leur scolarité pour avoir les vacances scolaires et les mercredis.

C'est surtout un choix politique de les maintenir dans une situation de pauvreté dans le seul but de les rendre toujours plus corvéables.

C'est un choix délibéré de tenir des propos méprisants faisant fi de leurs conditions de travail dégradées et d'un niveau de salaire indécent aggravé par un temps partiel imposé.

C'est un choix délibéré d'ignorer nos alertes syndicales adressées au ministère de l'Éducation nationale qui refuse toute négociation salariale.

De nombreuses et nombreux AESH vivent sous le seuil de pauvreté et sont contraintes ou contraints de cumuler d'autres emplois y compris, justement, les mercredis et pendant les vacances.

Leur salaire médiocre et leurs conditions de travail dégradées les rendent de plus en plus précaires et fragilisent leur santé. Pour preuve, le nombre de licenciements pour inaptitude se multiplie.

Avec de telles conditions professionnelles et salariales, le projet de réforme des retraites ne fait que porter un coup supplémentaire à cette catégorie de personnels constituée très majoritairement de femmes.

Pourtant, elles et ils exercent un métier à part entière auprès des élèves. Un métier que leur propre ministère refuse de reconnaître, concrètement, par la création d'un corps de métier statutaire.

Les propos humiliants, dégradants s'apparentent à du mépris de classe !

Pour la CGT Éduc'action, les AESH ont droit au respect et à la reconnaissance concrète de leur professionnalisme. La CGT Éduc'action continue d'exiger la réouverture en urgence de négociations salariales et la création d'un corps de métier statutaire de catégorie B.

Montreuil, le 30 janvier 2023